

**ACADEMIE DE LILLE
INSPECTION ACADEMIQUE DU NORD**

**Inspection de l'Education Nationale
Circonscription de CAMBRAI/LE CATEAU**

51 bis, rue Fontellaye Dejardin

59360 Le Cateau - Cambrésie

Tél 03.27.84.05.62

Fax 03.27.84.58.48

Courriel : ce.0592777y@ac-lille.fr

Site Web de circonscription : <http://www.bassin-education-cambrai.net/lecateau/>

LE CATEAU, le 7 septembre 2010

**Patrice FACON
Inspecteur de l'Education Nationale**

Aux

**Directeurs (trices) de la Circonscription
Mesdames et Messieurs les enseignants (es)
Principaux de collège (pour information)
Directeurs de SEGPA (pour information)**

Année scolaire 2010/2011

NOTE DE SERVICE N°2 – NOUVEAU PROTOCOLE - FINALITES ET MODALITES DE L'INSPECTION

LE MOT DE L'I.E.N.

Le nouveau protocole d'inspection fixe les modalités des inspections individuelles et des évaluations d'école. Les changements porteront sur la :

- **rédaction** : prise en compte des référentiels de compétences Professeurs des Ecoles et Professeurs des Ecoles maternelles ;
- **transmission** : le rapport accompagné de la **proposition de note** sera transmis directement à Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale ;
- **synthèse d'évaluation** : un document (aide pédagogique) vous sera directement remis.

Ces points sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Je souhaite que ce bilan de votre parcours professionnel soit un moment constructif pour tous.

P. FACON

Emargement :

NOM, PRENOM	SIGNATURE	NOM, PRENOM	SIGNATURE

- I. Le cadre**
- II. Les finalités**
- III. Les objectifs**
- IV. Les modalités**
- V. Evaluations d'école**
- VI. Fonctions particulières :**
 - VI.1 - L'inspection des directeurs**
 - VI.2 - L'inspection des membres du RASED**

BO

I. Le cadre :

L'inspection, contrôle de conformité et évaluation qualitative, doit porter sur des pratiques professionnelles dans le cadre de l'école. J'apprécierai donc l'action de l'enseignant dans l'organisation en cycle et le projet d'école.

J'associerai ainsi à l'évaluation individuelle celle du travail en équipe des maîtres en prenant la mesure de la cohérence et de l'enrichissement qu'un projet commun apporte.

- Application des programmes 2008**
- Mise en œuvre des différents dispositifs de la réforme de l'école (aide personnalisée, stage de remise à niveau au CM)**
- PPRE**

II. Les finalités :

Inspecter, c'est s'assurer que :

- Les élèves reçoivent avec profit un enseignement adapté à leur diversité et conforme aux directives nationales ;
- Les textes officiels sont pris en compte dans les pratiques de classe ;
- Les programmes 2008 sont mis en application.

L'inspection s'intègre dans un processus d'évaluation et de formation visant à vous aider dans votre enseignement auprès des élèves.

Elle permet en outre d'établir un diagnostic des pratiques pédagogiques et de définir des besoins en matière de formation continue.

- Evaluation des compétences professionnelles de l'enseignant, à partir du référentiel de compétences des professeurs des écoles et des professeurs des écoles maternelles**
- Identification des besoins et le conseil**
- Réinvestissement des formations pédagogiques et des stages de formation continue**
- Gestion de carrière**

III. Les objectifs :

Quatre axes seront privilégiés :

- L'enseignant dans sa classe :
 - Observation de séquence d'enseignement : choix de la démarche pédagogique pour faciliter les apprentissages ;
 - Interactions maître / élève(s) ;
 - Activité des élèves et leurs résultats ;
 - Les supports utilisés.
- L'enseignant dans le fonctionnement de l'école :
 - Le travail d'équipe ;
 - L'action de l'enseignant dans le projet d'école et son implication dans le cycle ;
 - Les outils d'évaluation ;
 - Les emplois du temps ;
 - Les programmations de cycle dans toutes les disciplines ;
 - Les intervenants et les partenaires.
- L'organisation et les choix pédagogiques :
 - La préparation de la classe : choix des objectifs, références pédagogiques et culturelles ;
 - La prise en charge des élèves en difficulté.

- Les élèves :
 - Le statut de la parole ;
 - Les traces écrites (outils) ;
 - Les temps de lecture et d'écriture ;
 - Les comportements.

Qu'est-ce que vous jugez que vos élèves ont appris lors de la date d'inspection ?
--

Elaborer un document (sous la forme d'un tableau comportant une colonne « élèves » et une ou plusieurs colonnes sur les « compétences acquises ») qui permettra une lecture aisée du profil de la classe :

- ce que vous avez enseigné ;**
- ce que vous avez évalué ;**
- ce que vos élèves ont acquis.**

IV. Les modalités :

Les enseignants sont en principe inspectés tous les deux ans.

L'inspection se structure en trois temps :

1. **La préparation** vise à inscrire l'acte d'inspection dans un processus d'échanges, d'évaluation et de formation. Je vous proposerai un questionnaire que je vous demanderai de bien vouloir renseigner pour le jour de ma visite.
2. **Les séances observées** correspondront à celles sur l'emploi du temps de la classe. Toutefois, une demande particulière pourra être faite pour examiner plus spécialement un champ professionnel en relation avec les priorités nationales, académiques ou départementales. L'observation et l'analyse des séances mesureront :
 - a. Le respect des programmes ;
 - b. Le sens, la cohérence et la continuité des apprentissages ;
 - c. Les effets sur les élèves ;
 - d. Les productions des élèves, les traces écrites ;
 - e. La prise en compte des élèves en difficulté ;
 - f. Les évaluations ;
 - g. Le cahier de liaison en cas de service à temps partiel ;
 - h. Les PPRE ;
 - i. Les projets d'aides spécialisées des élèves suivis par le RASED ;
 - j. Tout autre document qu'ils jugeront utile de présenter : projet(s) de classe,...

Les documents suivants seront contrôlés : le registre d'appel journalier, l'emploi du temps, les programmations, les outils de préparation de la classe (cahier journal, fiches...).

Je vous demanderai de préparer les traces écrites (cahiers, dossiers, ...) de trois élèves représentatifs de l'hétérogénéité de la classe et les livrets d'évaluation de ces trois élèves.

Je vous demanderai de préparer ces documents à l'avance afin d'éviter des pertes de temps et des perturbations dues à leur recherche au moment de l'inspection. Une table face aux élèves comportant l'ensemble des documents sera préparée.

3. **L'entretien** est l'occasion d'un dialogue privilégié prenant en compte l'analyse de la pratique de classe à partir des indicateurs relevés. Cet échange, espace de parole et d'écoute respectives, doit permettre à l'enseignant de se sentir conforté dans tout ou partie de sa pratique, mais aussi d'envisager d'éventuels axes de progrès. Il est souhaitable que l'inspection aboutisse à une définition négociée d'objectifs d'évolution des pratiques pédagogiques en vue de favoriser la réussite de tous les élèves.

La rédaction s'appuiera davantage sur les référentiels de compétences professeurs des Ecoles et Professeurs des Ecoles maternelles pour étayer l'observation, l'entretien et les rubriques du rapport. Il sera important de mettre en évidence les deux ou trois points sur lesquels l'enseignant doit porter une attention particulière.
--

Le **rapport d'inspection**, afin d'être un véritable outil au service de votre enseignement, vous sera adressé dans les plus brefs délais. Il rend compte à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, de la pratique professionnelle de l'enseignant. Il transcrit, tout en les synthétisant, les éléments essentiels de l'observation et de l'entretien.

La transmission du rapport rédigé par l'IEN se fera directement à Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

La proposition de note au demi-point sera transmise à l'inspecteur d'académie. La définition d'une note maximale pour une première inspection est arrêtée à 13. Une baisse de note ne peut être envisagée au-delà de 2 points. Une nouvelle inspection doit alors avoir lieu l'année suivante.

Revêtu de la note attribuée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le rapport revient en deux exemplaires à l'intéressé qui les signe, attestant ainsi en avoir pris connaissance, et les retourne à l'inspection après en avoir fait une copie.

Je souhaite que ces informations nous permettent de faire de l'inspection un moment utile et constructif.

La synthèse d'évaluation peut être fournie directement à l'enseignant, apportant des éléments de remédiation, des conseils, un suivi, mais également des fichiers et documents pédagogiques, ainsi que des bibliographies de formation.

Les enseignants seront prévenus de la période d'inspection et de la date de l'inspection, via les directeurs. Il leur sera demandé d'informer le secrétariat de la circonscription des éventuels déplacements ou sorties scolaires prévus pendant la période indiquée. Ils renseigneront le document préparatoire et le présenteront le jour de l'inspection.

Il est possible qu'une date d'inspection soit reportée au dernier moment pour des impératifs de service.

Les enseignants titulaires 2^{ème} année doivent être inspectés pour la première fois au cours de cette année scolaire. L'inspection interviendra, autant que possible, avant les vacances d'hiver.

Le site de l'inspection annonce régulièrement les écoles où une inspection individuelle sera prévue (onglet *Avis d'inspection*) :

<http://www.bassin-education-cambrai.net/lecateau/>

V. Evaluations d'école :

Des évaluations d'école seront organisées. Elles seront l'occasion de réunir l'équipe pédagogique de l'école dans le but de dresser un bilan et de dégager des orientations de travail pour les maîtres. Il s'agit de mettre en cohérence la somme des inspections individuelles.

VI. Fonctions particulières :

VI.1 - L'inspection des directeurs :

L'exercice de cette fonction mérite une analyse précise, sur les plans pédagogique, relationnel et administratif. Le rôle des directeurs dans l'animation de l'école et dans le pilotage du projet d'école fait l'objet d'une évaluation spécifique. Un questionnaire leur sera adressé à cet effet.

VI.2 - L'inspection des membres du RASED :

L'inspection des membres du RASED prendra en compte les aspects spécifiques de leurs missions dans le cadre du projet de réseau.

Je remercie par avance les directeurs de veiller à ce que les conditions matérielles les plus favorables soient réunies lors d'une inspection (remplacement du service de récréation, prise en charge des élèves lors de l'entretien, un siège et une table face aux élèves).

Bulletin Officiel

BO n°39 du 22 juillet 2010 :

Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier

BO n°32 du 3 septembre 2009 :

Enseignants du premier degré exerçant en classes et écoles maternelles

P. FACON